

09-JUN-2005

02-JUN-2008 Avis de modification

BASE

GROUPE	4	HERBICIDE
--------	---	-----------

CALIBER[®] 625

**COMMERCIAL
HERBICIDE**

CONTIENT LE CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE DE 2,4-DB

**Pour les semis de légumineuses et graminées fourragères, les céréales, le maïs et les
pâturages.**



ATTENTION POISON

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

GARANTIE : 2,4-DB, 625 g/L (présent en tant qu'ester 2-éthyle hexyle)

N° D'HOMOLOGATION 27910 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

UNITED AGRI PRODUCTS CANADA INC.
789 DONNYBROOK DR.
DORCHESTER, ONTARIO
CANADA
N0L 1G5
1-800-265-4624
CONTENU NET : 10 L

Avis de modification

06/05

FRONT

GROUPE	4	HERBICIDE
--------	---	-----------

CALIBER® 625

**COMMERCIAL
HERBICIDE**

CONTIENT LE CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE DE 2,4-DB

**Pour les semis de légumineuses et graminées fourragères, les céréales, le maïs et les
pâturages.**



ATTENTION POISON

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

GARANTIE : 2,4-DB, 625 g/L (présent en tant qu'ester 2-éthyle hexyle)

N° D'HOMOLOGATION 27910 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

UNITED AGRI PRODUCTS CANADA INC.
789 DONNYBROOK DR.
DORCHESTER, ONTARIO
CANADA
N0L 1G5
1-800-265-4624
CONTENU NET : 10 L

Avis de modification

06/05

PRÉCAUTIONS :

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Nocif ou mortel si ingéré. Sensibilisant cutané potentiel. Irritant cutané. Éviter tout contact avec la peau. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Laver IMMÉDIATEMENT tout concentré qui est sur la peau ou dans les yeux. Après l'utilisation, se laver les mains et toute partie de la peau exposée. Ne pas inhaler le brouillard de pulvérisation. NE PAS APPLIQUER DU HAUT DES AIRS.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, ~~appelez au numéro 1-866-375-4648 ou consultez le site Internet www.cropro.org/~~ consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca

Avis de modification

PRÉCAUTIONS POUR L'ENVIRONNEMENT :

Éviter la contamination des étangs, des cours d'eau, des rivières ou d'autres points d'eau aménagés.

Ce produit contient un distillat de pétrole qui peut être modérément ou hautement toxique pour les organismes aquatiques. Éviter toute contamination des systèmes aquatiques durant l'application. Ne pas contaminer ces systèmes par l'application directe de ce produit, le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION :

Manutention du concentré (mélange et chargement) : porter une chemise à manches longues, un pantalon, une combinaison, des gants résistants aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures. Rincer les gants avant de les enlever.

Manutention de la solution à pulvériser diluée (lors de la l'application ou encore de la réparation ou du nettoyage du matériel) : porter une chemise à manches longues, un pantalon, une combinaison, des gants résistants aux produits chimiques, des chaussettes, et des chaussures. Rincer les gants avant de les enlever.

Les gants ne sont pas requis lors de l'application si l'opérateur se trouve à l'intérieur d'un tracteur.

PRÉCAUTIONS À PRENDRE PAR L'OPÉRATEUR :

- Porter tous les jours des vêtements fraîchement lavés et un matériel protecteur propre.
- Rincer les gants avant de les enlever.
- Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser les toilettes.
- Si l'herbicide pénètre dans un vêtement, enlever immédiatement ce dernier et le laver à fond; puis mettre un vêtement propre. Jeter tout vêtement ou autre élément absorbant qui a été imprégné ou fortement contaminé par le concentré du produit.

- Après l'utilisation du produit, enlever les vêtements et les laver rapidement et séparément, se laver en profondeur les mains et la peau exposée avec du savon et de l'eau. Suivre les instructions du fabricant pour le lavage des vêtements personnels et de l'équipement de protection individuelle. S'il n'y a pas d'instruction de ce type, utiliser du détergent et de l'eau chaude. Laver et conserver l'équipement de protection individuelle séparément du linge de maison.
- Après le travail enlever tous les vêtements et prendre une douche avec du savon.

PREMIER SOINS :

En cas d'ingestion, NE PAS PROVOQUER LE VOMISSEMENT. Consulter un médecin ou contacter un centre anti-poison IMMÉDIATEMENT.

En cas de contact avec la peau, enlever les vêtements contaminés et laver la peau en profondeur avec du savon et de l'eau.

En cas de contact avec les yeux, laver avec beaucoup d'eau pendant 15 minutes et consulter un médecin ou contacter un centre anti-poison IMMÉDIATEMENT.

Si la victime à inhalée le produit, la transporter à l'air frais et consulter un médecin ou contacter un centre anti-poison IMMÉDIATEMENT.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

NE PAS provoquer le vomissement. Aucun antidote spécifique. Recourir aux soins de soutien. Le traitement doit se fonder sur le jugement du médecin pour contrer les réactions du malade.

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE :

Pour les déversements ou les accidents de transport, 1-800-561-8273.

Pour les situations urgentes sur la santé ou l'environnement, Prozar, 1-800-301-7976

Pour des informations sur les produits et leur utilisation, United Agri Products Canada Inc., 1-800-265-4624.

CONDITIONS D'ENTREPOSAGE :

Entreposer le contenant bien fermé loin des semences, des engrais, des plantes et des aliments. Entreposé à n'importe quelle température. BIEN MÉLANGER AVANT L'EMPLOI.

ÉLIMINATION :

Contenants Recyclables :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Contenants Réutilisables :

Ne pas réutiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Contenants Réutilisables – Rechargeables :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas réutiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'ACHETEUR :

La garantie du vendeur est limitée et soumise aux conditions exprimées sur l'étiquette de sorte que l'acheteur assume les risques corporels ou matériels que l'utilisation ou la manipulation du produit peuvent entraîner et accepte celui-ci à cette condition.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi d'un tel produit dans des conditions dangereuses constitue une infraction à la *LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*.

DATAPAK

GROUPE	4	HERBICIDE
--------	---	-----------

CALIBER® 625

**COMMERCIAL
HERBICIDE**

CONTIENT LE CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE DE 2,4-DB

**Pour les semis de légumineuses et graminées fourragères, les céréales, le maïs et les
pâturages.**



ATTENTION POISON

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

GARANTIE : 2,4-DB, 625 g/L (présent en tant qu'ester 2-éthyle hexyle)

N° D'HOMOLOGATION 27910 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

UNITED AGRI PRODUCTS CANADA INC.
789 DONNYBROOK DR.
DORCHESTER, ONTARIO
CANADA
N0L 1G5
1-800-265-4624
CONTENU NET : 10 L

Avis de modification

06/05

- Après l'utilisation du produit, enlever les vêtements et les laver rapidement et séparément, se laver en profondeur les mains et la peau exposée avec du savon et de l'eau. Suivre les instructions du fabricant pour le lavage des vêtements personnels et de l'équipement de protection individuelle. S'il n'y a pas d'instruction de ce type, utiliser du détergent et de l'eau chaude. Laver et conserver l'équipement de protection individuelle séparément du linge de maison.
- Après le travail enlever tous les vêtements et prendre une douche avec du savon.

PREMIER SOINS :

En cas d'ingestion, NE PAS PROVOQUER LE VOMISSEMENT. Consulter un médecin ou contacter un centre anti-poison IMMÉDIATEMENT.

En cas de contact avec la peau, enlever les vêtements contaminés et laver la peau en profondeur avec du savon et de l'eau.

En cas de contact avec les yeux, laver avec beaucoup d'eau pendant 15 minutes et consulter un médecin ou contacter un centre anti-poison IMMÉDIATEMENT.

Si la victime à inhalée le produit, la transporter à l'air frais et consulter un médecin ou contacter un centre anti-poison IMMÉDIATEMENT.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

NE PAS provoquer le vomissement. Aucun antidote spécifique. Recourir aux soins de soutien. Le traitement doit se fonder sur le jugement du médecin pour soigner les réactions du malade.

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE :

Pour les déversements ou les accidents de transport, 1-800-561-8273.

Pour les situations urgentes sur la santé ou l'environnement, Prozar, 1-800-301-7976

Pour des informations sur les produits et leur utilisation, United Agri Products Canada Inc., 1-800-265-4624.

CONDITIONS D'ENTREPOSAGE :

Entreposer le contenant bien fermé loin des semences, des engrais, des plantes et des aliments. Entreposé à n'importe quelle température. BIEN MÉLANGER AVANT L'EMPLOI.

ÉLIMINATION :

Contenants Recyclables :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Contenants Réutilisables :

Ne pas réutiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Contenants Réutilisables – Rechargeables :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas réutiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'ACHETEUR :

La garantie du vendeur est limitée et soumise aux conditions exprimées sur l'étiquette de sorte que l'acheteur assume les risques corporels ou matériels que l'utilisation ou la manipulation du produit peuvent entraîner et accepte celui-ci à cette condition.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi d'un tel produit dans des conditions dangereuses constitue une infraction à la *LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*.

MODE D'EMPLOI :**RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE :**

Gestion de la résistance à l'herbicide CALIBER 625, herbicide du groupe 4. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide CALIBER 625 et à d'autres herbicides du groupe 4. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide CALIBER 625 ou les herbicides du même groupe 4 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à United Agri Products Canada Inc. au 1-800-265-4624 ou à www.uap.ca.

PRÉCAUTIONS D'UTILISATION GÉNÉRALE :

L'herbicide CALIBER 625 peut endommager les cultures sensibles, les cultures ornementales et les autres plantes même lorsqu'utilisé en quantités quasi négligeables. Éviter de provoquer une dérive sur la végétation désirable. Les pulvérisations grossières sont moins susceptibles à la dérive.

Ne pas pulvériser en période venteuse.

Attendre 30 jours après l'application pour laisser paître ou faucher en foin les cultures traitées.

MÉLANGE :

Pour assurer un mélange uniforme, remplir le réservoir d'eau propre jusqu'à la moitié, ajouter la quantité requise d'herbicide liquide de CALIBER 625 et bien agiter. Ajouter la quantité manquante d'eau et agiter avant de pulvériser. Bien nettoyer le pulvérisateur après son utilisation.

ÉQUIPEMENT ET VOLUME DE PULVÉRISATION :

Appliquer dans un volume de 50 à 200 litres d'eau à l'hectare à l'aide d'un équipement de pulvérisation terrestre sauf si mentionné différemment. Des volumes d'eau plus élevés contribuent à diminuer les risques d'endommager la culture.

Utiliser des buses et une pression de façon à pulvériser des gouttelettes de grosseur moyenne à grossière.

Éviter de produire de fines gouttelettes, qui sont plus susceptibles à la dérive.

MÉLANGES EN RÉSERVOIR :

L'herbicide CALIBER 625 peut être recommandé en mélange en réservoir avec d'autres produits.

Consulter l'étiquette du produit partenaire du mélange en réservoir et se conformer aux précautions, restrictions et au mode d'emploi les plus restrictifs.

CULTURES, MOMENT PROPICE POUR L'APPLICATION, DOSES ET MÉTHODES D'APPLICATION :

Utiliser la dose requise pour réprimer les mauvaises herbes présentes.

Afin de minimiser les risques d'endommager la culture, ne pas utiliser une dose supérieure à la dose recommandée pour la culture visée.

Des doses supérieures peuvent être requises pour réprimer certaines espèces de mauvaises herbes. L'utilisation de doses supérieures aux doses recommandées pour une culture visée peut occasionner des dommages significatifs à la culture, ce qui aurait pour effet d'anéantir les avantages d'une répression améliorée des mauvaises herbes.

Appliquer quand la température est chaude et quand la culture et les mauvaises herbes sont en croissance active et que les mauvaises herbes sont à un stade où elles sont sensibles au traitement.

Éviter d'appliquer le produit lors d'une sécheresse ou s'il fait exceptionnellement chaud.

CULTURE :

Semis de Luzerne et Lotier Cornicule, direct ou contre-ensemencé.

MOMENT PROPICE À L'APPLICATION :

Appliquer de la première à la quatrième feuille trifoliée.

Pour la culture associée, voir ci-dessous.

MÉTHODE :

Application terrestre seulement.

DOSE RECOMMANDÉE À L'HECTARE : Jusqu'à 2,25 L.

PRÉCAUTION : Des dégâts importants aux cultures et une diminution de la matière sèche du fourrage peuvent se produire lorsque CALIBER 625 est appliqué conformément aux directives de l'étiquette.

CULTURE :

Semis de Trèfle, direct ou contre-ensemencé.

MOMENT PROPICE À L'APPLICATION :

Appliquer le plus tôt possible après l'apparition de la première feuille trifoliée.

NE PAS utiliser sur le mélilot.

Le trèfle rouge et le trèfle hybride (alsike) pourraient être endommagés.

On recommande d'employer TOPSIDE pour les cultures pures de trèfle rouge.

MÉTHODE :

Application terrestre seulement.

DOSE RECOMMANDÉE À L'HECTARE : Jusqu'à 2,25 L.

PRÉCAUTION : Des dégâts importants aux cultures et une diminution de la matière sèche du fourrage peuvent se produire lorsque CALIBER 625 est appliqué conformément aux directives de l'étiquette.

CULTURE :

Céréales (blé, orge et avoine)

MOMENT PROPICE À L'APPLICATION :

Appliquer après que la récolte a cinq feuilles bien déployées, mais avant le début de la phase étendard (éperon).

L'avoine pourrait être endommagée si elle est traitée avant le stade de cinq feuilles.

MÉTHODE :

Application terrestre seulement.

DOSE RECOMMANDÉE À L'HECTARE : Jusqu'à 2,25 L.

CULTURE :

Maïs de grande culture

MOMENT PROPICE À L'APPLICATION :

Appliquer après que le maïs a atteint 40 cm de haut, mais avant la formation des aigrettes.

Utiliser des buses à jet dirigé pour éviter de pulvériser l'herbicide sur les feuilles du maïs.

MÉTHODE :

Application terrestre seulement.

DOSE RECOMMANDÉE À L'HECTARE : Jusqu'à 2,75 L.

CULTURE :

Pâturages comportant des Légumineuses de fourrage

MOMENT PROPICE À L'APPLICATION :

Appliquer après la coupe ou la paissance, de préférence avant que les repousses n'atteignent 7,5 cm de hauteur.

Là où le chardon, la barbarée ou la chicorée sont présents, la paissance est préférable à la coupe. Pour enrayer le crépis des toits et la barbarée vulgaire uniquement dans la luzerne établie dormante, appliquer CALIBER 625 à raison de 2,25 à 2,75 litres par hectare, à l'automne, après que la luzerne a cessé de pousser.

Ne pas l'utiliser sur une luzerne établie qui pousse activement, car la culture pourrait alors être endommagée.

Des dégâts, particulièrement sur la luzerne établie, peuvent se produire et probablement s'aggraver plus on retarde le traitement au delà du stade recommandé ci-dessus.

MÉTHODE :

Application terrestre seulement.

DOSE RECOMMANDÉE À L'HECTARE : Jusqu'à 2,75 L.

CULTURE :

Semis de graminées pour le fourrage (brome inerme, fétuque rouge traçante, fétuque des prés, fétuque élevée, dactyle pelotonné, mil, agropyre à crête, agropyre intermédiaire, agropyre de rivage, agropyre élevé).

MOMENT PROPICE À L'APPLICATION :

Au stade de deux à quatre feuilles des plantules de graminées.

MÉTHODE :

Application terrestre seulement.

DOSE RECOMMANDÉE À L'HECTARE : Jusqu'à 2,25 L.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES AVEC 1,75 LITRES DE CALIBER 625 PAR HECTARE :

Tabouret des champs, herbe à poux, amarante à racine rouge, bourse-à-pasteur, chénopode blanc, vélar fausse-girolée, neslie paniculée, moutarde sauvage*.

Temps propice à l'application : Pulvériser lorsque les mauvaises herbes sont à leur stade jeune.

Leur résistance augmente avec l'âge.

* Les plantes de moutarde sauvage au delà du stade de quatre feuilles ne seront probablement pas supprimées par l'herbicide CALIBER 625 seul. Pour mieux lutter contre la moutarde sauvage et le crépis des toits dans les semis de luzerne et de lotier corniculé, CALIBER 625 à la dose réduite de 1,25 litre par hectare peut être mélangé en cuve avec MCPA sel aminé pour obtenir 35 grammes d'ingrédient actif par hectare (par exemple 70 millilitres de MCPA Amine 500 par hectare). Ce mélange en cuve pourrait accroître le rabougrissement de la culture.

MAUVAISES HERBES ENRAYÉES AVEC 2,25 À 2,75 LITRES DE CALIBER 625 PAR HECTARE :

La dose supérieure est plus efficace et on devrait l'utiliser là où elle est tolérée par la culture.

Chénopode glauque : Pulvériser au stade de deux feuilles ou avant.

Renouée liseron : Pulvériser au stade de deux feuilles ou avant.

Radis sauvage : Pulvériser au stade de deux feuilles ou avant.

Chardon vulgaire : Pulvériser à partir du stade de la rosette jusqu'au stade du bouton précoce.

Laiteron des champs : Pulvériser au stade de la rosette.

Chicorée : Pulvériser au stade de la rosette.

Chardon des champs : Pour enrayer les parties aériennes, pulvériser à partir d'une hauteur de 15 cm jusqu'au stade du bouton précoce.

Patience crépue : Croissance hâtive.

Plantain : Avant la floraison.

Liseron des champs : Pour obtenir les meilleurs résultats possibles, pulvériser vers la fin de l'été. Un traitement au printemps contrôle les parties aériennes.

Barbarée vulgaire : Pulvériser à partir de la troisième semaine de septembre jusqu'au milieu d'octobre.

Crépis des toits : Pulvériser au stade de la rosette à la fin de l'automne, après que la légumineuse cesse de pousser.

MAUVAISES HERBES MODÉRÉMENT SENSIBLES À UNE DOSE DE 2,75 LITRES DE CALIBER 625 PAR HECTARE :

- Prêle : Pour enraier les parties aériennes, pulvériser lorsqu'elle atteint 10 à 13 cm de hauteur.
- Pissenlit : Pour enraier les parties aériennes, pulvériser avant le stade du bouton.
- Renouée persicaire : Seules les plantules sont rabougries.
- Renouée scabre : Seules les plantules sont rabougries.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.